



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2019-342**

**Séance publique du**

**18 juillet 2019**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20190718- lmc1157422-DE-1-1
Date de signature : 23/07/2019
Date de réception : mardi 23 juillet 2019
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : VIE CULTURELLE - ATTRIBUTIONS DES ACOMPTES DE SUBVENTIONS AUX  
ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA CULTURE PROVENÇALE**

Le 18 juillet 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 12/07/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Ravi ANDRE à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Abbassia BACHI à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Patricia BORRICAND à Madame Reine MERGER, Eric CHEVALIER à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Charlotte BENON, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Danièle BRUNET, Madame Liliane PIERRON à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Alexandre GALLESE.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jean BOULHOL, Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Secrétaire : Sylvain Dijon

Mme Arlette OLLIVIER donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées  
et Attractivité  
Direction de la Culture

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 JUILLET 2019

Nomenclature : 7.5  
Subventions

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Arlette OLLIVIER

**Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE**

**OBJET** : VIE CULTURELLE - ATTRIBUTIONS DES ACOMPTE DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA CULTURE PROVENÇALE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Pour permettre le bon déroulement des manifestations et initiatives culturelles proposées par les différentes associations œuvrant pour la culture provençale, la Ville attribue des subventions destinées à soutenir leurs activités. Ces actions d'animation, de diffusion et de formation conduites, en collaboration avec la Ville, contribuent à la sensibilisation du public, à la richesse de la culture provençale, et participent à une dynamique de terrain indispensable à la vitalité du paysage culturel aixois.

Je vous propose d'allouer aujourd'hui les concours financiers, au titre de l'exercice 2019, tels que présentés en annexe les subventions et acomptes de subventions dans le cadre du fonctionnement des associations,

D'autre part, je vous propose également d'attribuer un second acompte au titre de subvention de fonctionnement aux associations "Li Venturié" et "Oustaù de Prouvènço".

Ces propositions ont été validées le **29 mai 2019**.

Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir

- **ATTRIBUER** aux associations culturelles provençales des versements ou acomptes de subventions de fonctionnement pour un montant total de **67 000 € TTC** (*tableau 1*),

- **DIRE** que ces dépenses seront imputées au budget de la Ville 33 – 6574 – 923 /1009 qui présente les disponibilités suffisantes ;

DL.2019-342 - VIE CULTURELLE - ATTRIBUTIONS DES ACOMPTES DE SUBVENTIONS  
AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA CULTURE PROVENÇALE-

Présents et représentés	: 50
Présents	: 38
Abstentions	: 0
Non participation	: 1
Suffrages Exprimés	: 49
Pour	: 49
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote  
Hervé GUERRERA

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Reine Merger



Compte-rendu de la délibération affiché le : 23/07/2019  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

---

délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

TABLEAU 1 : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

N° TIERS	ASSOCIATION (33-6574-923/1009)	TYPE	MONTANTS ATTRIBUES		SUBVENTION ou ACOMPTES PROPOSES
			Obtenu 2018	Obtenu 2019	2019
25208	ACADEMIE DU TAMBOURIN	F	3 000	0	3 000
104389	ACANTARI	F	500	0	500
9325	BALAIRE DOU REI REINIE	F	4 500	0	5 000
44759	BELUGO DE PUERICARD	F	500	0	500
37603	CEPDOC	F	3 000	0	1 000
14883	EFFORT ARTISTIQUE	F	10 000	0	10 000
50404	ENSEMBLE TAMBOURINAIRE SESTIAN	F	3 000	0	3 000
77695	EXCALISSON	F	1 000	0	1 500
9314	FARANDOLAIRE SESTIAN	F	8 000	0	6 000
68100	FELIBRIGES	F	1 000	0	1 000
25447	IEO 13	F	500	0	500
62850	OUSTAU DE PROUVENCO	F	23 000	9 900	11 500
62849	ROUDELET DEI MIELO	F	4 000	0	4 000
9371	LI VENTURIE	F	35 000	10 500	17 500
25979	AELOC	EX	2 000	0	2 000
<b>TOTAL</b>					<b>67 000</b>